

# **Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants Saint Vincent de Paul**

**Alexandra Heracle,  
Conseillère en économie sociale et familiale**

**Imane Jamil,  
Neuropsychologue**

**Connaissance de l'offre : qui fait  
quoi pour les personnes âgées ?**

**Octobre 2019**





1.

## Quelles sont les missions ?

Le dispositif PFR s'inscrit dans le cadre de la mesure 1b du Plan national Alzheimer 2008-2012 et de la mesure 28 du plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019.

La PFR propose plusieurs axes de répit pour soulager l'aidant et apporter une meilleure qualité de vie au couple aidant/aidé.

### Ses missions :

1. Répondre aux besoins d'écoute, de conseils, de formation, d'informations et de relais des aidants
2. Proposer diverses prestations de répit ou de soutien à la personne malade, à son aidant ou au couple aidant-aidé
3. Offrir un temps libéré à l'aidant et un temps accompagné à la personne malade;
4. Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne malade et de son aidant;
5. Contribuer à améliorer les capacités fonctionnelles, cognitives et sensorielles des personnes malades.



2.

## Quelles sont les compétences disponibles au sein de l'équipe ?

- **Cheffe de service, Neuropsychologue**

Organisation, sorties/repas thérapeutiques, réunions de formation, partenariats, évènements, ...

- **Neuropsychologue**

Soutien psychologique, sorties/repas thérapeutiques, réunions de formation, partenariats, évènements,...

- **Conseillère en économie sociale et familiale**

Accompagnement social et administratif, sorties/repas thérapeutiques, réunions de formation, partenariats, évènements,...

Intervention des 3 professionnels à temps partiels, de manière à couvrir la semaine.

Utilisation de l'intégralité des locaux du CAJ.



### 3. Un exemple de situation

Madame B. nous a été adressée par le SSIAD de Pierrefitte pour une prise en charge CAJ. Nous programmons alors une visite de pré-admission mais Mme refusera de s'y présenter car ne souhaite pas venir au CAJ,

Le fils, aidant principal est épuisé. Nous décidons d'intervenir par le biais de la PFR et proposons une prestation de convivialité aux seins des locaux du CAJ.

Les deux se présentent donc au CAJ pour un repas thérapeutique à partager avec d'autres familles, dont une pour laquelle l'aidé fréquente le CAJ.

Ce repas permet à Mme B. de se familiariser avec les locaux, avec un membre de l'équipe et de recevoir de l'information sur la prise en charge CAJ de la part d'un usager.

**→ Nouveau RDV de pré-admission pour prise en charge CAJ reprogrammé avec l'accord de Mme B. et de son fils.**



## **4. Un message à faire passer**

**La PFR peut s'avérer être une aide dans l'acceptation d'autres aides à venir. Elle n'est que très rarement une solution en soi, d'où l'importance du travail de partenariat.**

**La PFR est à disposition de tous les aidants accompagnant une personne de plus de 60 en perte d'autonomie quelle en soit l'origine.**

**Le service de la PFR est gratuit et sans engagement,**